

Pour un remboursement en 2021, à retourner à l'office des paiements directs pour le 31 août 2021, accompagnée d'une copie de la facture et d'une preuve de paiement.

**Demande de contributions à l'utilisation de techniques d'application précise (OPD, art. 82).
Période de contributions 2014 - 2022**

N° cantonal de l'exploitation:
Nom, prénom et adresse du demandeur:
E-mail/n° tél/natel:

1. Arboriculture	Surface arboricole traitée avec le pulvérisateur [ha]:
	Hauteur moyenne des cultures traitées [mètre]:

A. Achat d'un appareil "anti-dérive" neuf

Marque et modèle de l'appareil : _____ Montant (CHF) : _____
 avec détecteur de végétation

B. Transformation d'un appareil existant

Types de travaux effectués: _____ Montant (CHF) : _____

2. Viticulture	Surface viticole traitée avec le pulvérisateur [ha]:
	Hauteur moyenne des cultures traitées [mètre]:

A. Achat d'un appareil "anti-dérive" neuf

Marque et modèle de l'appareil : _____ Montant (CHF) : _____
 avec détecteur de végétation

B. Transformation d'un appareil existant

Types de travaux effectués: _____ Montant (CHF) : _____

3. Grandes cultures, cultures maraîchères et cultures de fraises

A. Pulvérisation sous-foliaire (Droplegs)

Nombre d'unités de pulvérisation sous-foliaire : _____ Montant (CHF) : _____

B. Pulvérisateurs sous tunnel

Marque et modèle de l'appareil : _____ Montant (CHF) : _____
 avec détecteur de végétation

Le soussigné atteste que les indications ci-dessus sont exactes et complètes.

Il s'engage à faire contrôler son appareil au plus tard l'année qui suit son acquisition auprès d'une station de contrôle officielle.

En viticulture, il s'engage à adapter le nombre de buses ouvertes à la hauteur de la haie foliaire.

Lieu et date : _____ L'exploitant : _____

Ajoindre:

- Copie de facture
- Preuve de paiement
- Copie du rapport de contrôle ASETA

Contributions au Système de nettoyage à circuit indépendant, voir au verso.



Pour un remboursement en 2021, à retourner à l'office des paiements directs pour le 31 août 2021, accompagnée d'une copie de la facture et d'une preuve de paiement.

Demande de contributions pour l'installation d'un système de nettoyage de la cuve
disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé (OPD, art. 82a).
Période de contributions 2017 - 2022.

Remarques:

- Ce système nécessite la présence d'un réservoir d'eau claire sur le pulvérisateur.
- Dans le cadre des PER, à partir de 2023, tous les pulvérisateurs dotés d'un réservoir de plus de 400 litres devront être équipés d'un système automatique de rinçage de la cuve.

N° cantonal de l'exploitation:

Nom, prénom et adresse du demandeur :

E-mail/n° tél/natel:

A. Installation du système de rinçage sur un appareil "anti-dérive" neuf, faisant l'objet d'une demande de contribution.

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

B. Installation du système de rinçage sur un autre appareil

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Marque et modèle du système de rinçage : _____ Montant (CHF) : _____

Le soussigné atteste que les indications ci-dessus sont exactes et complètes.

Lieu et date : _____ L'exploitant : _____

Ajoindre:

- Copie de facture
- Preuve de paiement